

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2014

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire enregistrée tenue le mercredi 2 juillet 2014 à compter de 19 :30 heures par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Denis Campeau ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Lucie Beaudoin, Dominique Rougeau, Pierre Lauzon, Bernard Archambault, Chantal Denis et Jacklyn Estrada Rodriguez, tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Est également présente, madame la secrétaire-trésorière et directrice générale, Élise Guertin pour agir aussi comme secrétaire pour la prise des minutes de la présente.

• **Ouverture de la séance**

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et il ouvre la séance ordinaire à 19 :30 heures.

* * * * *

1 Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2014-07-218

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que proposé, tout en laissant ouvert le point 8 *Affaire nouvelle* jusqu'à la fin de la présente séance, auquel s'est ajouté le point 8.1 en cours de séance.

Adoptée à l'unanimité

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Conseil municipal

Rapport mensuel du Maire

Verbalement, le Maire fait rapport et suivi sur les différents dossiers traités et à traiter depuis la dernière séance et il en profite pour offrir ses remerciements et félicitations à l'organisme Chants de Vieilles pour le Festival Chants de Vieilles tenu cette dernière fin de semaine.

* * * * *

RÉSOLUTION 2014-07-219

**Débranchement de la 2^{ième} ligne Vidéotron à la
Maison de la culture et du tourisme**

Considérant que la 2^{ième} ligne de téléphone à la Maison de la culture et du tourisme ne soit et n'est plus nécessaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le débranchement de la 2^{ième} ligne de téléphone de Vidéotron à la Maison de la culture et du tourisme de la Municipalité et il autorise également le paiement des pénalités au montant de 298,48\$ taxes applicables en sus, le tout telle que la confirmation par courriel de Vidéotron daté du 25 juin 2014.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-07-220

**Autorisation de dépenses
dans le cadre de la visite des jardins et des copeaux de bois à donner**

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2014

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant suffisant pour les frais de poste d'une *Gloriette Express* faisant la promotion de la visite des jardins de Saint-Antoine-sur-Richelieu prévue le dimanche 13 juillet et celle des copeaux de bois à donner au garage municipal le vendredi 4 juillet ainsi que pour les frais de location d'une toilette chimique à installer au jardin de l'Éco-lot du rang de l'Acadie du 13 juillet au 30 juillet dont une journée de frais de ladite location payable via le budget du Camp de jour.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-07-221

Modifiée pour précision et confirmation par résolution 2014-08-248

Dégâts d'eau au sous-sol du 16, rue Marie-Rose Propriété de la Municipalité (édifice de la Caisse populaire) Demande de prix à des entrepreneurs

Considérant les dégâts d'eau au sous-sol du 16, rue Marie-Rose survenus le ou vers le 7 juin 2014, lesquels dégâts ont été déclarés aux assureurs de la Municipalité;

Considérant l'inspection des lieux par un expert en sinistre mandaté par les assureurs de la Municipalité et le rapport en découlant;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la demande de soumissions à des entrepreneurs pour des travaux de démolition des murs et autres travaux d'enlèvement audit sous-sol et l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme audit rapport pour le volet démolition et enlèvement;

Que le Conseil municipal indique qu'il n'entend pas reconstruire les éléments démolis et/ou replacer et/ou remplacer les éléments enlevés pour l'immédiat en considération d'une entente entre le Maire et le directeur de la Caisse Desjardins Beloeil-Mont-Saint-Hilaire, la locataire;

Que les dépenses encourues et à encourir dans ce dossier sont financées à même les sommes à récupérer via la réclamation qui sera faite auprès des assureurs de la Municipalité. (*Note au lecteur : voir résolution n° 2014-08-248 du 5 août 2014*)

Adoptée à l'unanimité

Décisions reportées à une séance ultérieure

Le Conseil municipal reporte ses décisions à une séance ultérieure afin d'analyser les dépenses en services encourues pour l'édition 2014 du Festival Chants de Vieilles avant d'autoriser la retenue sur le budget prévu de 3 500 \$ en argent desdites dépenses qui pourraient être excédentaires au budget prévu de 7 600 \$ en services (*Points 2.1.5 et 2.1.6 de l'ordre du jour : Entériner temps homme et véhicule municipal pour escorte de la Municipalité pour défilés durant Festival Chants de Vieilles et compilation des heures des employés, effets et articles par la Municipalité dans le cadre du Festival Chants de Vieilles – édition 2014*)

* * * * *

RÉSOLUTION 2014-07-222

Autorisation de dépenses Exposition agricole de Calixa-Lavallée

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses au montant de 90 \$ pour l'achat d'un billet à 20 \$ pour la participation du Maire à la soirée VIP du vendredi 4 juillet et de deux billets à 35 \$ chacun pour la participation des Conseillers, madame Lucie Beaudoin et monsieur Pierre Lauzon au souper du samedi 5 juillet, le tout dans le cadre de l'exposition agricole de Calixa-Lavallée. (*Note au lecteur : les conjoints paient eux-mêmes le prix des billets*).

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2014

2.2 Gestion financière et administrative

RÉSOLUTION 2014-07-223

Factures payées et à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal approuve les comptes payés et à payer présentés ce 2 juillet 2014 avec dispense de lecture de la liste au montant total de 181 508,39 \$.
(*Note au lecteur : le Maire fait la lecture de quelques montants*)

Adoptée à l'unanimité

Indicateurs de gestion 2013

Les indicateurs de gestion 2013 sont déposés.

* * * * *

2.3 Greffe

RÉSOLUTION 2014-07-224

Procès-verbal séance ordinaire du 3 juin 2014

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2014 a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2014.

Adoptée à l'unanimité

2.4 Règlement : aucun

2.5 Avis de motion

Avis de motion n° 2006-006-3

**Pour règlement de modification n° 2006-006-3 modifiant
le règlement n° 2006-006 et amendement (s) établissant
un tarif de compensation pour l'usage de l'eau et
des autres services de rattachant à l'aqueduc**

Je, Bernard Archambault, Conseiller, donne avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente de ce Conseil, il sera présenté pour adoption, le règlement de modification n° 2006-006-3 modifiant le règlement n° 2006-006 et amendement (s) établissant un tarif de compensation pour l'usage de l'eau et des autres services se rattachant à l'aqueduc.

Le règlement de modification n° 2006-006-3 a pour objet de modifier audit règlement n° 2006-006 et amendement (s), les articles 55 et 59 pour accepter un type de tuyau supplémentaire lors de la construction et l'entretien des branchements sur le réseau d'aqueduc.

En vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, une copie de ce projet de règlement de modification a été remise à tous les Membres du Conseil municipal le 25 juin 2014.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu ce 2 juillet 2014.

2.6 Gestion du personnel

RÉSOLUTION 2014-07-225

**Embauche d'un préposé à l'accueil
monsieur Jean Lavallée**

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2014

Que le Conseil municipal entérine l'embauche de monsieur Jean Lavallée comme préposé à l'accueil une fin de semaine sur deux à la Maison de la culture et du tourisme de la Municipalité et ce, aux conditions entendues entre les parties en présence.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-07-226

**Embauche d'un préposé à l'accueil
monsieur Laurent Lajeunesse**

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal entérine l'embauche de l'étudiant, monsieur Laurent Lajeunesse, comme préposé à l'accueil, volet tourisme, dans le cadre de Desjardins Jeunes au travail pour la Maison de la culture et du tourisme de la Municipalité et ce, aux conditions entendues entre les parties en présence.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-07-227

**Embauche d'une animatrice
madame Gabrielle Héroux
(remplace madame Noémie Jeannotte)**

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal entérine l'embauche de madame Gabrielle Héroux comme animatrice au Camp de jour 2014, et ce, aux conditions entendues entre les parties en présence.

Adoptée à l'unanimité

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Sécurité incendie

Service de protection contre l'incendie – Rapport du Comité

L'Élue responsable, madame Dominique Rougeau, fait la lecture des rapports mensuels préparés par le directeur du service de protection contre l'incendie

* * * * *

RÉSOLUTION 2014-07-228

**Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie
de la MRC de La Vallée-du-Richelieu
Nombre de pompiers**

Considérant que la MRC de La Vallée-du-Richelieu a reçu en septembre 2010, son attestation relative au Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, ci-après nommé le Schéma;

Considérant que les municipalités de Beloeil, de Mont-Saint-Hilaire, de McMasterville, d'Otterburn Park, de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de Saint-Basile-le-Grand, de Saint-Charles-sur-Richelieu, de Saint-Denis-sur-Richelieu, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Marc-sur-Richelieu et de Saint-Mathieu-de-Beloeil doivent respecter le Schéma;

Considérant que le service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté son plan de mise en œuvre faisant partie intégrante du Schéma;

Considérant les expériences vécues dans le cadre de la mise en application du plan de mise en œuvre du service de sécurité incendie visant l'atteinte d'objectifs, tel que la force de frappe;

Considérant que les coûts reliés à une cinquième ressource humaine en garde externe pour les municipalités en mode multicaserne sont trop élevés;

Considérant que le service de sécurité incendie s'est doté de pompiers à temps partiel et que la disponibilité de ceux-ci entraîne une problématique à certaines périodes de la journée et de la semaine;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2014

En conséquence, il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

- Que** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- Que** la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu fournisse une force de frappe de huit (8) pompiers pour les risques faibles et moyens pour l'an 4 et l'an 5 du présent Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;
- Que** la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu fournisse une force de frappe de douze (12) pompiers pour les risques plus élevés pour l'an 4 et l'an 5 du présent Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.
- Que** la présente résolution de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu soit et elle est transmise à la MRC de La Vallée-du-Richelieu avec demande de procéder à l'étape d'approbation du nombre de pompiers auprès du ministère de la Sécurité publique du Québec.

Adoptée à l'unanimité

3.2 Sécurité civile

Contrôle animalier sur le territoire municipal

Le Maire indique qu'un chien abandonné a dû être récupéré, gardé et soigné par les employés municipaux au garage municipal pendant quelques jours. Une famille a accepté d'adopter le chien. La Municipalité n'a pas de contrat ou d'entente de service de fourrière. Le Maire a reçu un appel de la Sûreté du Québec à ce sujet.

* * * * *

4 TRAVAUX PUBLICS

4.1 Gestion des édifices municipaux

Le Maire fait rapport verbal.

* * * * *

4.2 Transport – Voirie locale

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault, fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2014-07-229

Adjudication contrat de rapiéçage à l'enrobée bitumineux pour la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Considérant que dans le cadre d'un appel groupé de soumissions par invitation, des prix ont été demandés à 4 entrepreneurs pour des travaux de rapiéçage à l'enrobée bitumineux;

Considérant que les soumissions reçues dans le délai imparti ont été trouvées conformes aux exigences de l'appel groupé de soumissions par invitation faite par la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, le tout au même prix unitaire la tonne métrique mécanisée et au même prix unitaire la tonne métrique manuelle pour les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil, avant taxes applicables comme suit :

Soumissionnaire	Prix unitaire TM mécanisé	Prix unitaire TM manuel
Construction Beauval inc.	128,00 \$	348,00 \$
Pavage Maska inc.	148,04 \$	232,82 \$
Pavage Citadin	129,00 \$	325,00 \$
Pavage P. Brodeur	139,00 \$	375,00 \$

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

- Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
- Que** le Conseil municipal accorde le contrat pour l'année 2014 au plus bas soumissionnaire conforme en fonction du bordereau de soumission des quantités et des prix, taxes applicables en sus;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2014

Que la soumission dudit plus bas soumissionnaire fait partie intégrante de la présente résolution, laquelle résolution fait office de contrat entre les parties en présence;

Que le Conseil municipal autorise les dépenses et le début des travaux de l'année 2014 s'y rapportant sous la programmation et la surveillance de son inspecteur municipal.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-07-230

Renouvellement contrat Entretien 2014-2015, 2015-2016 des chemins, du trottoir rue du Rivage en hiver et déneigement des bornes-fontaines

Considérant l'option de renouvellement 2 ans du contrat concernant l'entretien 2014-2015, 2015-2016 des chemins, du trottoir rue du Rivage en hiver et déneigement des bornes-fontaines de Transport R. St-Germain en référence à la résolution n° 2013-09-292 ;

Considérant le rapport verbal favorable de l'inspecteur municipal et/ou de son adjointe, concernant l'entretien 2013-2014 des chemins, du trottoir rue du Rivage en hiver et déneigement des bornes-fontaines;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie de la présente résolution;

Que le Conseil municipal renouvelle ledit contrat avec l'adjudicataire, Transport R. St-Germain, tel que les prix soumis pour option de renouvellement pour les hivers 2014-2015 et 2015-2016 aux prix avant taxes applicables, respectivement de 99 384,50 \$ et de 108 205,00 \$;

Que tous les documents utilisés par la Municipalité en référence à ladite résolution n° 2013-09-292 font partie intégrante du contrat renouvelé et il en est de même de la soumission de l'adjudicataire : Transport R. St-Germain, lesquels documents et soumission font partie intégrante de la présente résolution et laquelle résolution fait office de contrat renouvelé entre les parties en présence;

Que le Conseil municipal autorise le début des travaux audit contrat sous la programmation et supervision de l'inspecteur municipal avec le concours au besoin de son adjointe.

Adoptée à l'unanimité

Transport adapté – rapports annuels 2013 et de l'auditeur

L'Élue responsable au dossier du Transport adapté, madame Lucie Beaudoin, dépose les rapports annuel 2013 et de l'auditeur du Transport adapté de la MRC de Marguerite-D'Youville.

* * * * *

4.3 Hygiène du milieu et Cours d'eau

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault, fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2014-07-231

Nettoyage cours d'eau Poulette et ses branches

Considérant la demande faite par les citoyens de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu à la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

Considérant que la MRC de La Vallée-du-Richelieu recommande des travaux d'entretien dans le cours d'eau Poulette et ses trois branches;

Considérant que la MRC de La Vallée-du-Richelieu doit mandater un consultant afin de préparer les plans et devis pour le nettoyage du cours d'eau Poulette et ses trois branches;

Considérant que le bassin versant de ce cours d'eau fait partie du territoire municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2014

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

- Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
- Que** la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande à l'autorité compétente dans ce dossier qu'il soit prévu et de prévoir dans le mandat du consultant, qu'il devra définir avec précision la portion du bassin versant contenue sur le territoire municipal de ladite Municipalité, de même que les superficies contributives de chacun des intéressés faisant partie de cette portion du bassin;
- Que** la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu fournira au consultant toutes les informations nécessaires contenues au rôle d'évaluation et à la matrice graphique afin qu'il puisse effectuer le travail requis à son mandat;
- Que** la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande à l'autorité compétente d'être informée des dates de rencontres avec les intéressés afin que celle-ci puisse les tenir au courant de l'avancement du projet;
- Que** la présente résolution soit transmise à la MRC de La Vallée-du-Richelieu afin de les informer de l'intérêt de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu dans ce dossier du cours d'eau Poulette et ses trois branches.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-07-231

Nettoyage cours d'eau Poulette Nord

Considérant la demande faite par les citoyens de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu à la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

Considérant que la MRC de La Vallée-du-Richelieu recommande des travaux d'entretien dans le cours d'eau Poulette Nord;

Considérant que la MRC de La Vallée-du-Richelieu doit mandater un consultant afin de préparer les plans et devis pour le nettoyage du cours d'eau Poulette Nord;

Considérant que le bassin versant de ce cours d'eau fait partie du territoire municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

- Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
- Que** la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande à l'autorité compétente dans ce dossier qu'il soit prévu et de prévoir dans le mandat du consultant, qu'il devra définir avec précision la portion du bassin versant contenu sur le territoire municipal de ladite Municipalité, de même que les superficies contributives de chacun des intéressés faisant partie de cette portion du bassin;
- Que** la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu fournira au consultant toutes les informations nécessaires contenues au rôle d'évaluation et à la matrice graphique afin qu'il puisse effectuer le travail requis à son mandat;
- Que** la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande à l'autorité compétente d'être informée des dates de rencontres avec les intéressés afin que celle-ci puisse les tenir au courant de l'avancement du projet;
- Que** la présente résolution soit transmise à la MRC de La Vallée-du-Richelieu afin de les informer de l'intérêt de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu dans ce dossier du cours d'eau Poulette Nord.

Adoptée à l'unanimité

Suivi dossier CPTAQ - transbordement

Le Maire indique que la rencontre demandée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans le dossier du transbordement aura lieu le 21 août 2014 à Longueuil.

* * * * *

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2014

4.4 Parcs et terrains de jeux

L'Élue responsable, madame Jacklyn Estrada Rodriguez, rapport verbal.

5 LOISIRS RÉCRÉATIFS, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE, LOISIRS CULTURELS, TOURISME

5.1 Loisirs récréatifs, sportifs et communautaires

L'Élue responsable, madame Jacklyn Estrada, fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2014-07-233

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 240 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, pour l'achat de 4 émetteurs-récepteurs portatifs pour les besoins du Camp de jour.

Adoptée à l'unanimité

5.2.0 Santé et bien-être

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, indique qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

* * * * *

5.2.1 Office municipale d'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu (OMH de SASR)

L'Élue responsable, madame Jacklyn Estrada Rodriguez, fait rapport verbal.

* * * * *

5.3.0 Loisirs culturels

Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

* * * * *

Rapport annuel 2013-2014

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, dépose le rapport annuel 2013-2014 du Réseau Biblio.

* * * * *

5.3.1 Loisirs culturels

Maison de la culture et du tourisme

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2014-07-234

Autorisation de dépenses

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 8 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu pour le bien-être du personnel.

Adoptée à l'unanimité

6 Protection de l'environnement

Comité consultatif en environnement (CCE)

L'Élue responsable, madame Chantal Denis fait rapport verbal concernant la réunion tenue le 16 juin 2014 par le CCE.

* * * * *

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME

7.1 Aménagement, urbanisme, zonage, développement et promotion

• **Réunion du CCU le 17 juin**

Décision reportée à une séance ultérieure

Le Conseil municipal reporte sa décision à une séance ultérieure concernant le sujet de l'inventaire du patrimoine bâti.

* * * * *

RÉSOLUTION 2014-07-235

PIIA accordé – Enseigne au 1117, du Rivage

Considérant la demande d'un Plan d'implantation et d'intégration architectural (règlement de PIIA n° 2009-07) pour le projet d'enseigne au 1117, du Rivage;

Considérant que lors de leur réunion tenue le 17 juin 2014, par leur résolution n° CCU 2014-06-017, le Comité consultatif en urbanisme (CCU) recommande favorablement au Conseil municipal d'autoriser ledit projet parce qu'il est conforme audit règlement;

Considérant que la procédure a été régulièrement suivie;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal accorde un PIIA pour le projet d'enseigne, au 1117, du Rivage, le tout tel que la demande présentée à l'inspecteur municipal par le demandeur.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-07-236

Autorisation de dépenses

Logiciel Évimbec pour données géomatiques SIG-WEB

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses de 199 \$/mois = 2 388 \$ taxes applicables en sus, pour l'achat du logiciel Évimbec pour données géomatiques SIG-WEB.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-07-237

Résolution d'appui à la demande d'autorisation à la CPTAQ

Activités d'entreposage et d'épandage de matières résiduelles fertilisantes

152, du Rivage – Saint-Antoine-sur-Richelieu

Considérant la demande d'un agriculteur pour effectuer des activités d'entreposage de matières résiduelles fertilisantes dans une structure d'entreposage étanche afin d'en faire le recyclage et l'épandage futurs sur des terres agricoles;

Considérant que le propriétaire recevra environ deux remplissages annuels de la fosse pour environ 2 725 m³ par année;

Considérant que les matières que pourrait recevoir le propriétaire sont : biosolides papetier, biosolides agroalimentaires, biosolides municipaux, digestats de biométhanisation, résidus industriels, lixiviats de biosolides papetiers et cendres;

Considérant que les matières entreposées seront de catégorie d'odeur O2 ou moindre selon les critères du MDDELCC, ce qui est comparable ou moindre à l'odeur de bovins laitiers;

Considérant que les matières résiduelles fertilisantes ne subiront aucun traitement à la ferme;

Considérant que l'autorisation demandée vise une période de dix (10) ans;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2014

Considérant qu'une superficie de 965 m² sera utilisée pour ces fins;

Considérant que la firme Biogénie représentant le propriétaire, doit soumettre une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre l'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture une partie du lot 5 412 726 du cadastre de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Considérant que la procédure a été régulièrement suivie;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'accorder au propriétaire une autorisation en vue de l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, une partie du lot 5 412 726 de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, soit la fosse à fumier existante à cet emplacement;

Que le Conseil municipal ne s'oppose pas au fait que les MRF soient utilisés sur les terres du propriétaire et celles avoisinantes.

Adoptée à l'unanimité

7.2 CCA

L'Élue responsable, madame Lucie Beaudoin, fait rapport verbal à l'effet qu'il n'y a pas eu de candidature de déposée pour le 2^{ième} concours pour le Comité consultatif en agriculture (CCA). Un appel de candidatures comme membre non agriculteur pour le CCA sera lancé en 3^{ième} concours dans la Gloriette du mois d'août.

* * * * *

8 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)

RÉSOLUTION 2014-07-238

Demande de soumissions pour ingénieur Écoulement des eaux

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la préparation d'une demande de soumissions à des ingénieurs concernant l'écoulement des eaux (évaluation dans certains secteurs, calcul des débits, etc.) dans le Bassin versant Pomme-d'Or.

Adoptée à l'unanimité

9 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Il est 20h45, le Maire et son Conseil municipal procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

* * * * *

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2014-07-239

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par monsieur Pierre Lauzon, appuyée par madame Chantal Denis, la séance est levée à 22 :05 heures.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de crédits suffisants

Je, soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance, avec ou sans transferts budgétaires et/ou affectations.

Denis Campeau,
Maire

Élise Guertin,
Secrétaire-trésorière et directrice générale